

Bienvenue

Petit-déjeuner & conférence

CONNAIS-TOI TOI-MÊME POUR CONNAÎTRE LES AUTRES...

KYC (CONNAIS TON CLIENT)

LA CONFORMITÉ À TRAVERS LES ÂGES ...

Avec :

Etienne BLANCHET Directeur Général, BE CLM & 4SH

Marc LAFIN, Astrée Avocats.

Animé par :

Jean-Manuel KUPIEC, Directeur du LAB OCIRP **Autonomie**

LAB
OCIRP
AUTONOMIE

11/03/2025



8:30 à 10:30



**Salons de la Maison
de l'Amérique Latine
217 boulevard Saint-Germain
- 75007 Paris**



KYC : DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN DOUBLE OBJECTIF :

la prévention d'infractions financières & l'amélioration de la qualité du service

4 ÉTAPES :

IDENTIFIER :

recueillir des éléments sur le client personne morale ou physique
(*nom – prénom - date de naissance – numéro Siren - etc*)

VÉRIFIER :

recueillir des pièces justificatives
(*carte nationale d'identité – passeport - etc*)

ANALYSER :

détecter les relations d'affaires et opérations à risque

METTRE À JOUR :

actualiser la donnée

UNE AFFAIRE EMBLÉMATIQUE

DANSKE BANK : 200 MILLIARDS D'EUROS BLANCHIS

De 2007 à 2015, une filiale de Danske Bank a servi de passerelle pour blanchir 200 milliards d'euros d'origines douteuses, principalement en provenance de Russie et d'ex-républiques soviétiques.

EN CAUSE : UN DISPOSITIF DÉFAILLANT

- Clients fictifs, sociétés écrans, bénéficiaires effectifs jamais vérifiés.
- Alertes ignorées malgré des signaux clairs.
- Défaut de surveillance des transactions, facilitant des mouvements d'argent frauduleux.

LES CONSÉQUENCES :

- Enquête internationale
- Démissions en série
- Amende record : 2 milliards de dollars
- Réputation de la banque ruinée

Les Echos

Blanchiment : deux ans pour désamorcer la bombe Danske Bank

Le gigantesque scandale de blanchiment d'argent de Danske Bank fait encore trembler le Danemark. Les révélations se poursuivent dans la presse, et les lois ont été considérablement durcies. La banque, elle, s'est lancée dans une course contre la montre pour rétablir sa réputation, stopper l'hémorragie de ses clients et répondre aux nombreuses enquêtes qui la visent.

LA FONCTION CITOYENNE DE KYC

UNE VÉRITÉ SIMPLE :

un dispositif de vigilance mal appliqué ouvre la porte au crime financier

KYC N'EST PAS UNE FORMALITÉ :

c'est le premier rempart contre la criminalité financière.

VOLUME DE BLANCHIMENT MONDIAL :

2 à 5 % du PIB mondial

Soit entre 800 et 2 000 milliards de dollars par an.



KYC : LES ACTEURS PRINCIPAUX DE L'ASSURANCE

(EN FRANCE)



AMLA - ANTI MONEY LAUNDERING AUTHORITY



ACPR - AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION



DGT - DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR



TRACFIN - TRAITEMENT DU RENSEIGNEMENT & ACTION CONTRE LES CIRCUITS FINANCIERS CLANDESTINS



LA CNIL - COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS



ENTREPRISES D'ASSURANCE



CLIENTS



KYC EST-IL OBLIGATOIRE ?

DURA LEX SED LEX (LA LOI EST DURE, MAIS C'EST LA LOI)

La connaissance client est une obligation réglementaire pour les entreprises de l'assurance notamment en raison des réglementations suivantes :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (**LCB-FT**)
- La lutte contre la corruption (**LAC**)
- La directive sur la distribution d'assurance (**DDA**)
- Le règlement général sur la protection des données (**RGPD**)
- La Retail Investment Strategy (**RIS**)



LA LCB-FT EST LA RÉGLEMENTATION QUI COMPORTE LE PLUS D'OBLIGATIONS SUR LA CONNAISSANCE CLIENT

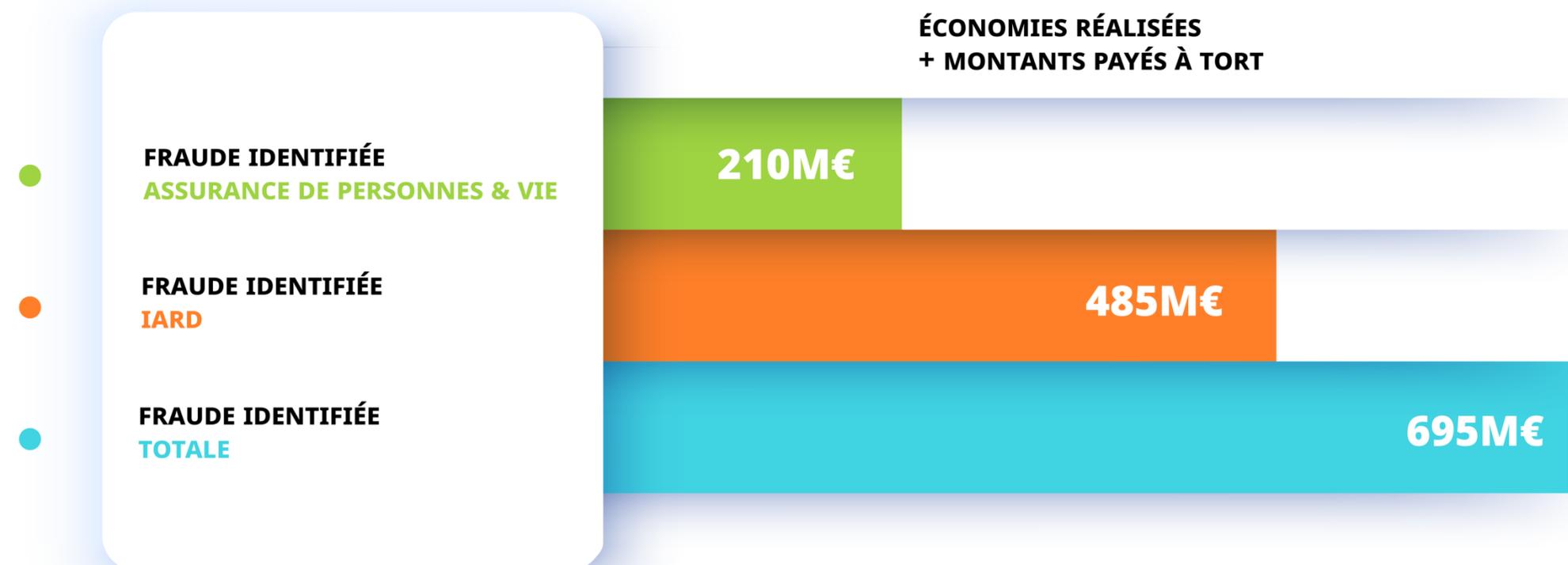
LA FRAUDE, OUTIL DE BLANCHIMENT ?

(source ALFA)

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FRAUDE À L'ASSURANCE EN 2023

L'ARGUS
de l'assurance

Face à la fraude générée par l'IA,
Les assureurs tâtonnent.



« À l'ALFA, nous sommes persuadés que la fraude à l'assurance fait bien partie intégrante de la palette des moyens du crime organisé **pour s'enrichir et blanchir des capitaux** »

Maxence Bizien

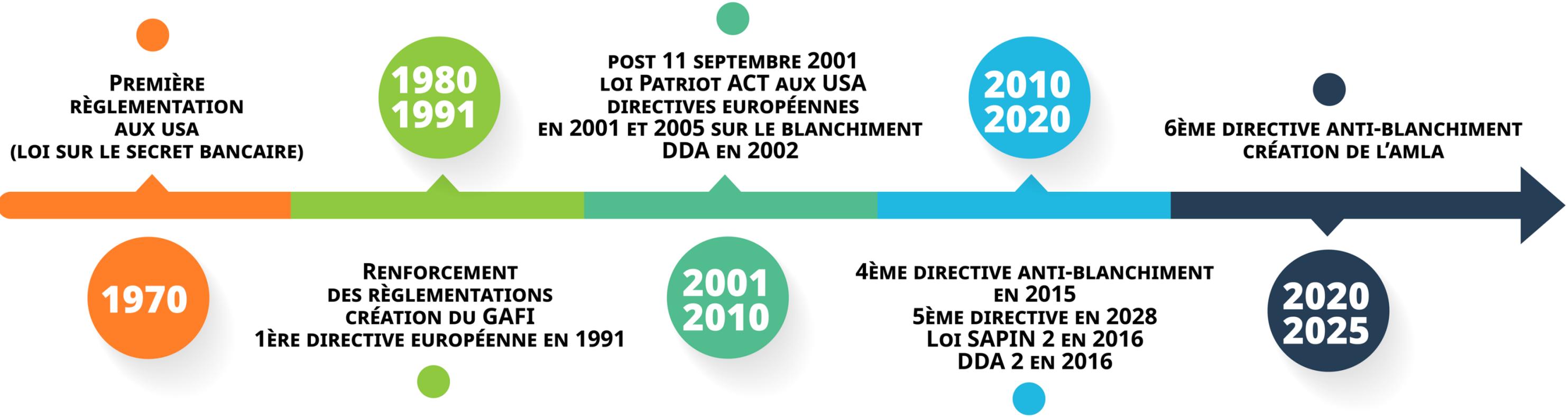
Directeur de l'Agence de Lutte contre la Fraude à l'Assurance (ALFA)

LAB
OCCRP
AUTONOMIE

CLM
Be

A
Astrée
Avocats

UNE BRÈVE HISTOIRE DE KYC



LES DERNIÈRES SANCTIONS



1M€
BANQUE
PROCÉDURE N°2022-07
09 AVRIL 2024



2,5M€
BANQUE
PROCÉDURE N°2023-01
27 JUIN 2024



500K€
FINANCE
PROCÉDURE N°2022-04
16 MAI 2023



100K€
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
PROCÉDURE N°2022-05
30 NOVEMBRE 2023



600K€
ASSURANCE
PROCÉDURE N°2022-06
13 NOVEMBRE 2023



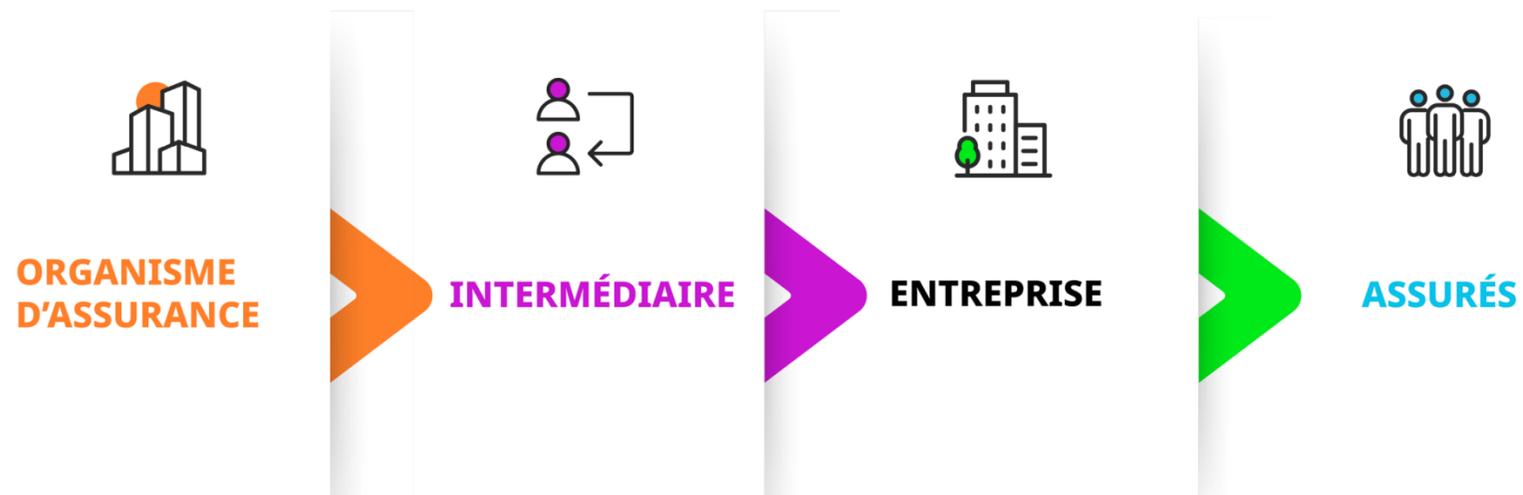
3,5M€
ASSURANCE
PROCÉDURE N°2022-03
12 OCTOBRE 2023

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

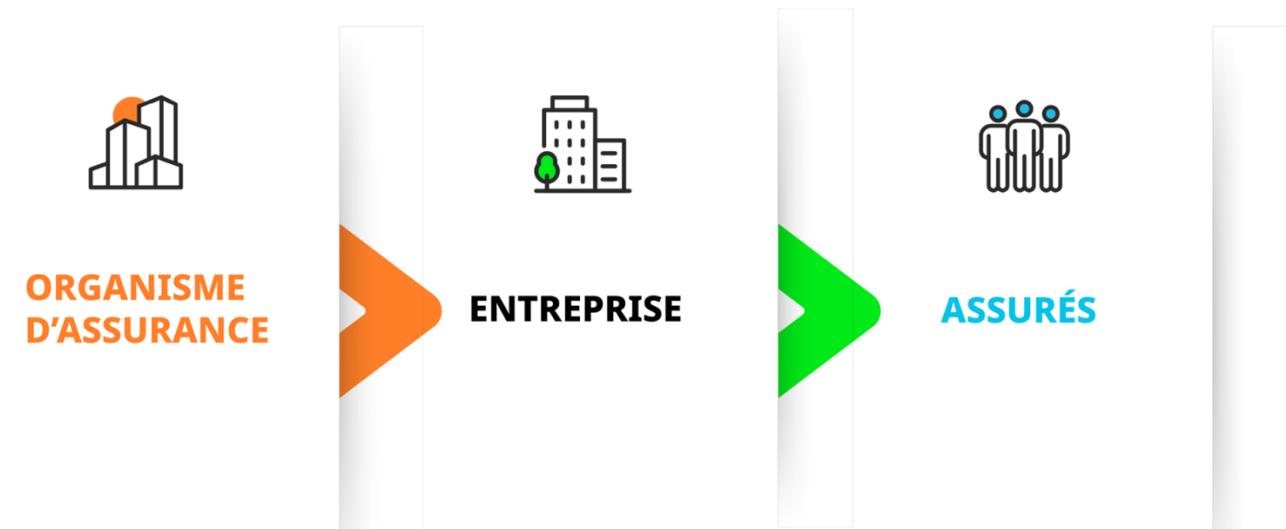


QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

DISTRIBUTION ET GESTION INTERMÉDIÉES



DISTRIBUTION ET GESTION DIRECTES



EXEMPLE DE DÉFAILLANCE DE CONNAISSANCE CLIENT

Source : TRACFIN Rapport 2022

ASSURANCE-VIE : SOUPÇON DE BLANCHIMENT DU DÉLIT DE CORRUPTION

M. X, ressortissant d'un **pays non européen**, serait PDG d'une société A domiciliée dans le pays non européen Z et représentant de la société F ayant son siège social en France.

Selon ses déclarations, M. X dispose de revenus annuels de plus de 1,5 M€ et son patrimoine serait estimé à plus de 3 M€. Il souscrit un contrat d'assurance-vie et effectue un versement initial de 10 000 €. Puis, sur une période de deux ans, il réalise deux versements complémentaires de 20 000 € et 50 000 €. Les fonds proviendraient des revenus et de dividendes de M. X. **Aucun justificatif n'a été fourni par le client.**

À l'issue de la deuxième année, le client procède au rachat de la totalité de son contrat (80 000 €). La compagnie d'assurance a constaté que les opérations de M. X s'inscrivaient dans un contexte particulier.

En effet, un article paru dans la presse internationale indique que M. X et la société A seraient au cœur d'une affaire de corruption touchant l'État Z. Selon les informations collectées, M. X est le gendre d'un ancien Ministre des Finances du pays non européen Z, emprisonné depuis plusieurs années pour des faits de corruption.

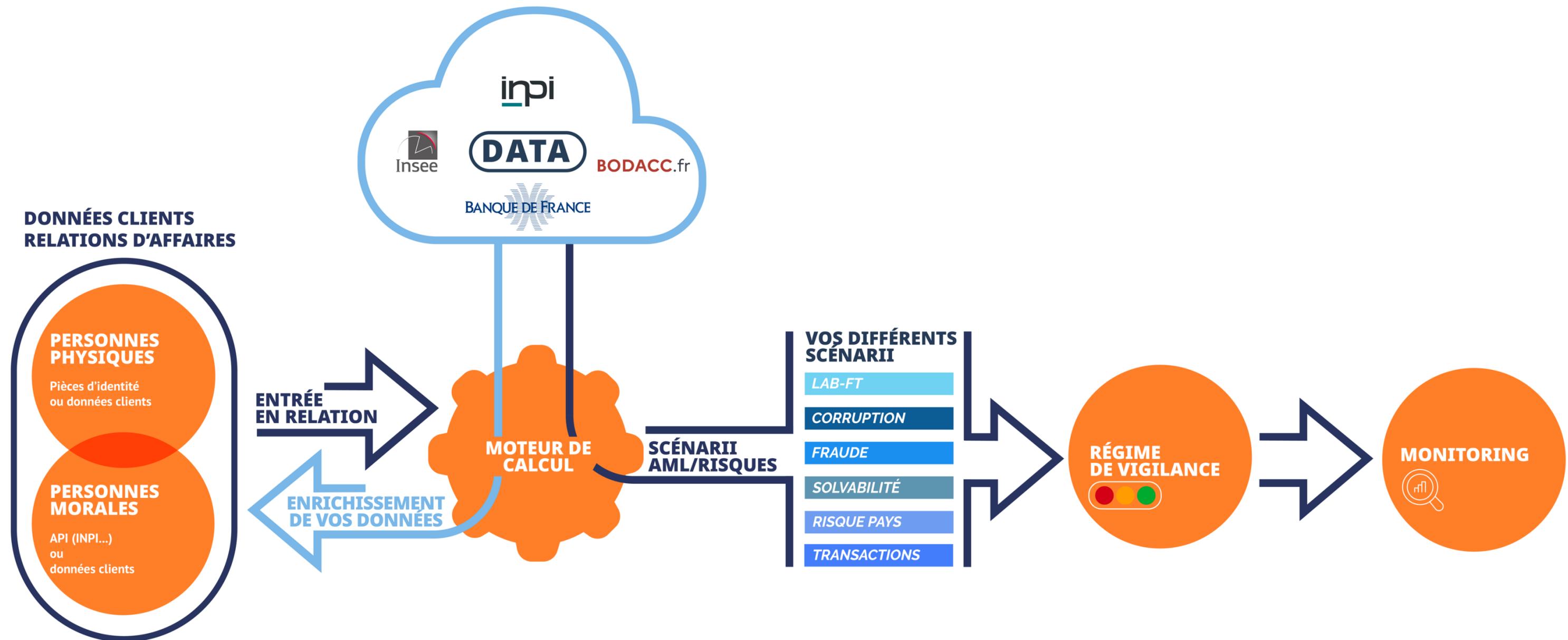
La société A serait une société écran qui servirait d'intermédiaire entre la société française F et le pays non européen pour la fabrication de machines à composer des timbres fiscaux.



L'OUTIL AU SERVICE DE KYC



L'OUTIL INFORMATIQUE : PRINCIPES GÉNÉRAUX



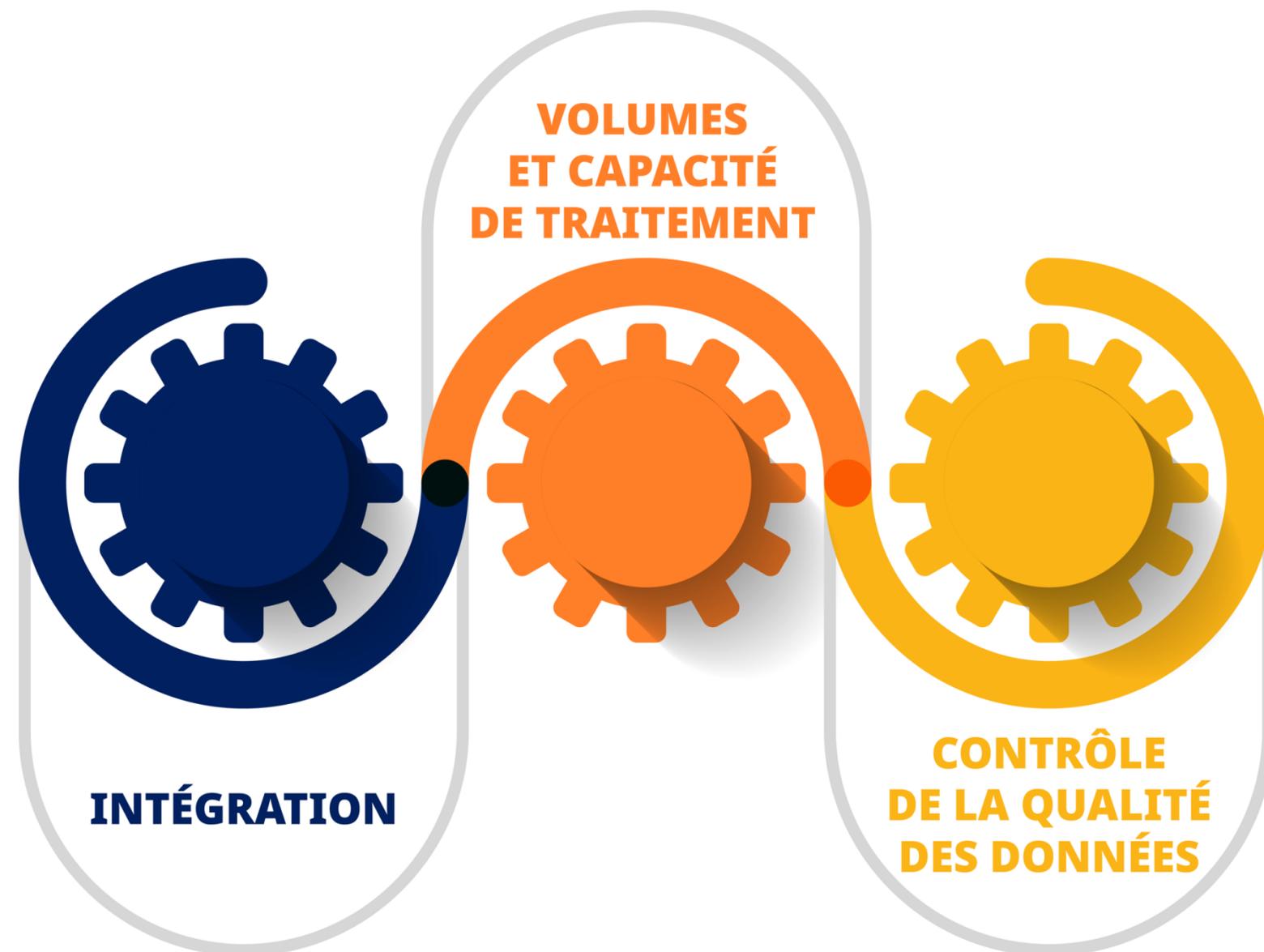
L'OUTIL INFORMATIQUE : UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ



➔ UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ
SUR LES DONNÉES DE CONTRÔLE

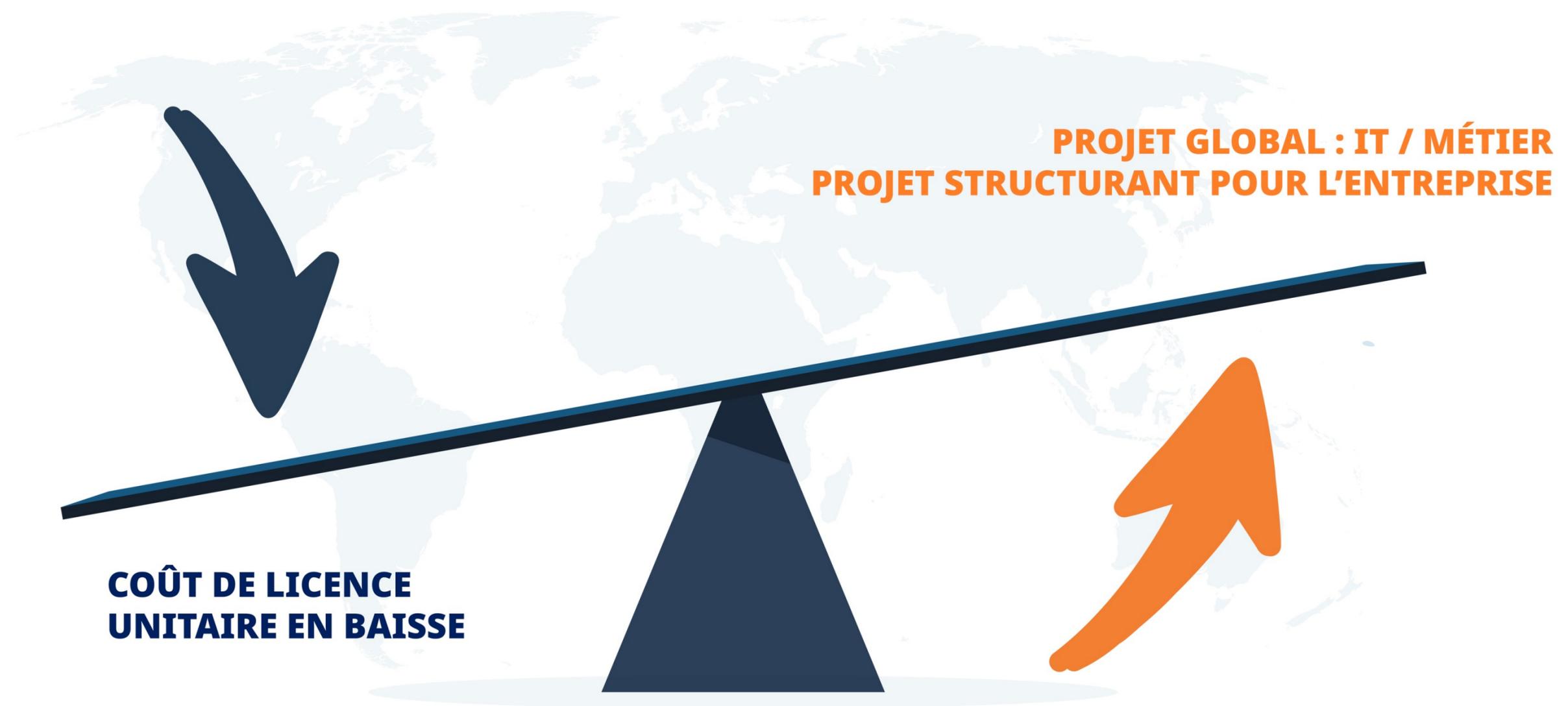
➔ UN ENJEU AUSSI DE QUALITÉ ET
DE PERTINENCE
DES DÉTECTIONS DES RISQUES

L'OUTIL INFORMATIQUE : LES POINTS CLÉS



- ALGORITHME AVANCÉ (VARIATION ORTHOGRAPHIQUE, PHONÉTIQUE, IA)
- PISTE D'AUDIT SÉCURITÉ ET INDÉPENDANTE
- MAIS DES POINTS STRUCTURANTS À NE PAS OUBLIER POUR LE CHOIX D'UNE SOLUTION KYC

L'OUTIL INFORMATIQUE : UN PROJET STRATÉGIQUE



LES LIMITES ET ENJEUX ÉTHIQUES DE LA CONNAISSANCE CLIENT

ANALYSER LA « RÉPUTATION » DU CLIENT

« Les organismes financiers tiennent compte des risques attachés à leurs clients en relation d'affaires, notamment au regard de leur profession ou de leurs fonctions, à l'aune des informations recueillies auprès de leur client mais également auprès de tiers (autorités, bases de données, médias, etc.). »

- Atteinte à la **vie privée** ?
- Atteinte à la **présomption d'innocence** ?
- Attente à **liberté contractuelle** ?

LES LIMITES ET ENJEUX ÉTHIQUES DE LA CONNAISSANCE CLIENT

DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION DU 27 SEPTEMBRE 2023 N°21-21.995 :

- Le non-respect de la LCB-FT par un concurrent peut être *« qualifiée de concurrence déloyale »*
- Une réglementation **trop lourde** pour le secteur de l'assurance ?
- Quid de l'impact sur **la liberté d'entreprendre** ?

QUESTIONS-RÉPONSES

OCIRP

Engagés pour l'autonomie !

in X YouTube | ocirp.fr

LAB
OCIRP
AUTONOMIE



**Je m'inscris au prochain Lab
Ocirp Autonomie !**

